

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

DURÉE

12 mois en alternance

LIEU DE FORMATION

42, rue de la Gitonnière
37300 Joué-Lès-Tours

FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage
ou contrat de
professionnalisation.

NIVEAU

Niveau V (CAP/BEP)



Barbara TESSIER
42, rue de la Gitonnière
37300 Joué-Lès-Tours
02 47 67 65 18
contact@antee-formation.com



Antée formation
apprendre autrement

● LE MÉTIER

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

● EMPLOIS VISÉS

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile). Métiers visés : Auxiliaire De Vie, Assistant(e) De Vie, Assistant ménager, Agent à domicile, Garde d'enfant à domicile, Garde à domicile.



● PRÉREQUIS

- Vous avez le sens du service et de l'accompagnement
- Le permis B n'est pas obligatoire mais est un + pour les entreprises

● CONTENU

- **Module 1 :** Entretenir le logement et le linge d'un particulier
- **Module 2 :** Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien et dans ses projets
- **Module 3 :** Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile
- **Compétences transversales de l'emploi :**
 - Adopter une posture de service orientée vers la personne aidée.
 - Communiquer avec les personnes aidées et leur entourage.
 - Évaluer la qualité de la prestation d'aide aux personnes.